

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Blakoe, Woilrand.

Mesdames Fontebasso, Duboscq.

ABSENTS EXCUSÉS: M. Dubois, M. Lacoste, Mme Ferrandi

POUVOIRS REÇUS : M. Dubois à M. Blakoe, Mme Ferrandi à Mme Fontebasso, M. Lacoste à Mme Duboscq.

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 JANVIER 2023.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Point travaux de Janvier :

Travaux éclairage public :

Lundi 9 Janvier, Monsieur le Maire a été averti par l'entreprise Bouygues services, qu'une solution avait été trouver au problème d'extinction automatique de l'éclairage public une heure après son allumage. La pose d'un module de programmation sur chaque poteau a été effectuée. A présent l'éclairage public semble fonctionner normalement, avec une extinction de 23h à 6 h du matin.

M. Le Maire précise que les travaux sur l'éclairage public commencés il y a cinq ans avaient pour objectif de faire diminuer les dépenses d'électricités de la Commune. L'extinction de l'éclairage public et le passage à l'éclairage leds allaient également dans ce sens. L'année 2023 permettra de voir l'économie réalisée grâce à ces deux dispositifs. Plusieurs de ces travaux avaient déjà porté leurs fruits. Pour rappel les dépenses d'électricité ces dernières années étaient de :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses électricité en €	5 303,24	5 514,69	5 232,78	4 913,26	4 368,78

La conjoncture actuelle (guerre en Ukraine, arrêt de centrales nucléaires) et l'augmentation du prix du KW/H risquent de tempérer cette diminution. EDF nous a déjà prévenu d'une augmentation de 15 % du prix de l'électricité.

Alarme Campanère :

Mercredi 18 Janvier, suite à l'effraction survenu en Décembre 2022 et à la décision prise lors du Conseil Municipal du 06 janvier 2023, une alarme avec détecteur volumétrique et contacteur de porte sur les trois accès du bâtiment a été posée à l'espace Campanère. Coût des travaux : **1798,68 € TTC**. Trois badges de désactivation de l'alarme ont été remis.

- 1 badge pour la mairie,
- 1 badge pour le Comité des Fêtes (remis à la Présidente),
- 1 badge accroché à la clé de location de l'espace Campanère. (Conservé en Mairie)

Travaux église et cimetière :

Les travaux initialement prévus fin 2022, de réfection de la sacristie et du chemin piétonnier du cimetière ont été réalisés en ce début d'année, pour un montant de **21 601,20 € TTC**.

Pour rappel ces travaux sont subventionnés par l'état et le département pour une somme de **15 710,20 € HT**.

Travaux trottoirs :

Les travaux de réfection des trottoirs, détériorés par l'orage de septembre 2021, ont été réalisés en ce début d'année pour un montant de **4450,60 € TTC**.

Pour rappel ces travaux sont subventionnés par le département pour une somme de **1 618,40 € HT**.

3) Aménagements RD635 et RD13 :

Mercredi 9 Février, Madame CUSSOL a averti M. Le Maire, que le projet d'école primaire privée sur la Commune était abandonné. Les aménagements demandés fin décembre 2022 par l'ARS31 entraînent un surcoût ne permettant pas de mener à son terme ce projet.

M. Le Maire a immédiatement averti le bureau d'étude Commingéo en charge du projet d'aménagement de la RD635. Un travail a été réalisé par Mme DELMAU sur ces aménagements avec un prévisionnel de 130 566,20 € HT (156 679,43 € TTC). Mme DELMAU propose de présenter le pré-projet d'aménagement le **Mardi 7 mars à 9h30**, en présence des responsables du pôle routier de la Haute-Garonne.

Madame Duboscq signale que le radar pédagogique à refait son apparition et que cette fois il marche. Elle fait d'ailleurs remarquer qu'à plusieurs reprises, elle a pu constater de son efficacité à faire ralentir les voitures à l'entrée du village.

**SECTEUR ROUTIER
BOULOGNE-SUR-GESE**

Sens	Localisation	LE FRECHET_RD635_PR29+260 Période du lundi 03 au dimanche 09 octobre 2022						Vitesse			Véhicule en excès de vitesse	
		Nbre de véhicule / période			%			Vitesse moyenne	V 85	> 50km/h	%	
	Véhicules	Heure	Journalier	Période (7 jours)	%	km/h	km/h	km/h	km/h	km/h	%	
Sens 1 Vers Boussons	VL	43	1038	7 267	96,8%	61	73,9	6138	84,5%			
	PL	1	35	242	3,2%	55	64	174	71,9%			
	Tous véhicules	44	1073	7 509		61	73,9	6312	84,1%			
Sens 2 Vers Le Frechet	VL	42	1004	7 028	95,8%	69	80,5	6705	95,4%			
	PL	2	44	310	4,2%	51	59,5	181	58,4%			
	Tous véhicules	44	1048	7 338		69	80,5	6886	93,8%			
Sens cumulés	VL	85	2042	14 295	96,3%	65	77,2	12843	89,8%			
	PL	3	79	552	3,7%	53	61,75	355	64,3%			
	Tous véhicules	88	2121	14 847		65	77,2	13198	88,9%			

V 85 = vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules

MAJ : 20/01/2023

M. Le Maire rajoute que ce radar est prêté par le service routier départemental pour un duré de normalement 1 mois.

M. Le Maire signale également avoir reçu les résultats de l'enquête (demandée en septembre) sur la vitesse et la fréquentation de cette voie à cet endroit. Le résultat est sans appel, sur une vitesse excessive...

4) Délibération, Mise à disposition secrétaire :

La convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie tri annuelle arrivant à son terme, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la Communauté de Commune Cagire Garonne Salat.

A ce titre et afin d'être en conformité avec la loi, la nouvelle convention sera une prestation de services et plus une mise à disposition. Cette modification ne change pas beaucoup de chose, si ce n'est l'obligation pour la Communauté des Communes de fournir un ou une secrétaire de remplacement en cas d'absence pour maladie de la secrétaire actuelle.

Après exposé des faits par M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité des membres présents l'acceptation de cette convention.

5) Délibération Modification Statutaire Com Com :

M. le Maire expose qu'en matière de santé, les statuts de la Communauté de Communes sont rédigés de la façon suivante :

"Construction, entretien et fonctionnement de maisons de santé et de maisons médicales"

Les services de l'Etat demandent une modification statutaire pour inclure les centres de santé. Le Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 a déjà approuver la rédaction suivante :

"Construction, entretien et fonctionnement de centres de santé, de maisons de santé et de maisons médicales"

Il est à présent demandé à chaque Commune membre de délibérer dans ce sens.

Après exposé des faits par M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité des membres présents l'acceptation de ces nouveaux statuts communautaires.

6) Délibération modification Statuts du Syndicat de la Barousse :

La Commune de Mancieux ayant demandé à adhérer au syndicat des eaux de la Barousse pour la compétence 'eau' et 'assainissement', il est demandé aux Commune membre de délibérer et accepter cette adhésion et l'extension du périmètre d'action du Syndicat.

Après exposé des faits par M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité des membres présents l'acceptation de l'adhésion de la Commune de Mancieux au SEBCS et la modification des statuts de ce dernier.

7) Budget Communal 2023 :

Dans l'objectif de voter avant le 15 avril 2023, le budget primitif 2023, M. Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif qu'il a élaboré pour l'année.

Pour rappel

Clôturé le 21/12/2022, le budget communal fait apparaître un résultat, fonctionnement et investissement confondus, excédentaire de **18 526,77 €**.

Il poursuit en détaillant ligne par ligne le budget 2022, et répond aux questions des Conseillers Municipaux.

	Résultat clôture 2021	Résultat 2022	Résultat clôture 2022
INVESTISSEMENTS	13 624,98	6 165,91	19 790,89
FONCTIONNEMENTS	43 307,46	12 360,86	55 668,32
TOTAL	56 932,44	18 526,77	75 459,21

Sommes reportées au budget primitif 2023 : **19 790,89 €** en section investissement et **55 668,32 €** en section fonctionnement.

Le budget sera encore travaillé, et voté au prochain Conseil Municipal. Il devrait évoluer afin de pouvoir régler rapidement les travaux de début d'année aux artisans.

8) Tarifs location salles des Fêtes :

Les tarifs actuels de location de la salle des Fêtes ont été votés le 18 février 2015. Depuis, d'important travaux de rénovation de l'espace Campanère ont été réalisés. Mise aux normes de l'assainissement, rénovation du parking, mise aux normes de l'accessibilité, rénovation peintures intérieures et rénovation de la cuisine.

Il est temps de revoir les tarifs de location de l'espace Campanère. M. Le Maire signale de lors d'une location pour une occupation le Samedi soir, il est rare que la salle ne soit pas également occupée le dimanche, notamment pour le nettoyage de cette dernière. Il serait plus juste et commode d'envisager dans ce cas un tarif de location au week-end.

Les tarifs actuels sont les suivants :

	ETE Du 1/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04	ETE Du 1/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04
	Journée entière	Journée entière	Demi-Journée	Demi- Journée
Commune - Association Com.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Sociétés mutualistes	60 €	92 €	30 €	46 €
Résidents de la Commune	60 €	92 €	30 €	46 €
Non-résidents	80 €	110 €	40 €	55 €

Lors du dernier Conseil Municipal, après discussion un tarif 'week-end' de 150 € pour les résidents et de 200 € pour les non-résidents avait été évoqué et semblait faire l'unanimité. Et le maintien d'un tarif journée pour une location avec repas prévu le midi avait été proposé.

Afin de prendre une décision, M. Le Maire s'est renseigné sur les tarifs pratiqués par les Communes alentours.

	RÉSIDENTS	EXTÉRIEURS	CAUTION
PROUPIARY	Gratuit	Ne loue plus	300 €
ST MÉDARD	60 € été / 100 € hiver	120 € été / 200 € hiver	300 €
ARNAUD GUILHEM	60 € + élec. et eau	110 + élec et eau	1500 €

Après discussions le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs de location de l'espace Campanère et de la salle des fêtes comme suit :

Espace Campanère	ETE	HIVER	ETE	HIVER
	Du 1/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	Du 1/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04
	Journée entière de 8h à 18h	Journée entière de 8h à 18h	Week-end	Week-end
Commune - Association Com.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Résidents de la Commune	50 €	90 €	100 €	150 €
Non-résidents	80 €	120 €	150 €	200 €
CAUTION	500 € (résidents) et 1000 € (Non-résidents)			

Salle des fêtes	ETE	HIVER	ETE	HIVER
	Du 1/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	Du 1/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04
	Journée entière de 8h à 18h	Journée entière de 8h à 18h	Week-end	Week-end
Commune - Association Com.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Résidents de la Commune	50 €	90 €	100 €	150 €
Non-résidents	80 €	120 €	150 €	200 €
CAUTION	500 € (résidents) et 1000 € (Non-résidents)			

6) Questions et info diverses :

Mme Duboscq demande pourquoi les bacs collectifs n'ont pas tous leur palissade en bois...

M. Le Maire précise que la Com Com en charge de la gestion des poubelles doit équiper 40 communes cette année, donc fabriquer et poser plus de 450 palissades. Ils ont privilégié dans un premier temps les bacs collectifs les plus proches des grands axes routiers. Ils se donnent jusqu'à fin 2023 pour que toutes les communes soient équipées. Aujourd'hui il manque 4 palissades à installer sur la Commune.

Mme Fontebasso fait un compte rendu de la commission 'service à la personne' de la Com Com du 7 février 2023.

Ce service de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat, regroupe le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et le SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile).

347 personnes en bénéficient ce qui représente 61 224 h de prestations. Au 1er janvier 2023 le service comptait 68 agents, dont 61 aides à domicile.

Plusieurs projets sont en cours, afin d'améliorer ces services, notamment la constitution d'une flotte de véhicules électriques, destinée aux personnels du SAAD qui effectuent un grand nombre de Km pour se rendre chez les bénéficiaires.

Mais aussi une réforme plus profonde du service demandé en hauts lieux visant à regrouper le SAAD et le SSIAD au sein d'une même structure.

Fin conseil : 22h30

Prochain conseil : Vendredi 24 Mars 2023